

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 5 avril 2018, à 17h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

SONT ABSENTS : Aucune absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 17h02.

2018.04.57

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Avis de motion – Règlement 2018-137 décrétant un emprunt de 2440\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-077.
4. Présentation – Règlement 2018-137 décrétant un emprunt de 2440\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-077.
5. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues.
6. Présentation - Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues.
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-137 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2440\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-077

Je, Christian Bélisle, conseiller, donne avis de motion que le règlement 2018-137 décrétant un emprunt de 2440\$ pour pourvoir aux frais d'émission dans le cadre du refinancement du règlement d'emprunt 2012-077 sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement 2012-077 ayant un solde non amorti de 122 000\$ les frais d'émission étant de 2%.

PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 2018-137 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2440\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-077

La présentation du règlement 2018-137 décrétant un emprunt de 2440\$ pour pourvoir aux frais d'émission dans le cadre du refinancement du règlement d'emprunt 2012-077 est effectuée par monsieur Jacques Brisebois, directeur général. Le directeur général explique que le règlement d'emprunt 2012-077 avait une échéance de 5 ans et qu'il doit être refinancé, l'échéance étant le 22 mai 2018. Des frais d'émission de 2% du solde non amorti du règlement 2012-077 s'appliquent sur le solde non amorti du règlement 2012-077 qui est de 122 000\$, ce qui représente 2440\$ qui font l'objet du présent règlement d'emprunt 2018-137.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES.

Je, Christian Bélisle, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES.

La présentation du règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion 10 roues conforme aux spécifications du devis d'appel d'offres numéro 2018-02 est effectuée par monsieur le conseiller Christian Bélisle.

2018.04.58

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur Christian Bélisle de lever la séance à 17h05.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois